

Avis adopté

Séance plénière du 27 janvier 2026

« *La santé* dans les Outre-mer »

Déclaration du groupe Agriculture

Le groupe salue le travail important et très approfondi mené dans le cadre de cet avis et en remercie et félicite les rapporteurs.

Le groupe rejoint tout à fait le choix fait de traiter ce sujet sous un angle global. La santé physique et individuelle ne peut pas être l'unique déterminant d'une politique de santé.

Nous savons tous que l'environnement psychologique, naturel, économique, alimentaire et institutionnel doit être pris en compte pour atteindre l'objectif d'une bonne santé pour tous.

Le groupe a également apprécié l'effort d'élaboration de préconisations transversales malgré la grande hétérogénéité des situations dans les territoires ultramarins.

Deux préconisations ont plus particulièrement retenu notre attention. La préconisation n°1 réclame en effet de renforcer les bases de données statistiques qui permettraient d'apporter les solutions les plus adaptées en fonction des difficultés et problèmes rencontrés.

La préconisation n°5 nous a également tout à fait convaincus. Des partenariats et des solidarités entre régions hexagonales et ultramarines sont absolument indispensables pour l'enrichissement mutuel qu'ils peuvent apporter. Nous en sommes d'autant plus convaincus que c'est une méthode que la Mutualité sociale agricole (MSA) a déjà développé au bénéfice des ressortissants du régime agricole. Je pense en particulier ici à la prise en charge des agriculteurs mahorais par la caisse de la région Armorique.

Pour continuer sur les spécificités agricoles en outre-mer, il faut souligner que la MSA a renforcé depuis 2024, son action d'accompagnement, auprès des exploitants agricoles d'outre-mer pour concilier justice sociale, prévention santé et souveraineté alimentaire, qualité alimentaire.

Après avoir mené un diagnostic socioéconomique et d'organisation, des comités opérationnels ont été mis en place pour travailler sur l'action sociale, la santé au travail, les moyens, l'appui à la mise en œuvre de la législation.

Prendre soin du monde agricole des territoires ultramarins, de la santé des agriculteurs et de leurs collaborateurs, relève de la responsabilité collective et constitue un enjeu majeur, alors que le nombre de chefs d'exploitation ne cesse de diminuer sur l'ensemble des territoires.

Le groupe a voté pour.